

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	17/06/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	01/07/2026

OBJET :**Rapport Social Unique (R.S.U.)****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle CAMBOS , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , M. Georges MUNOZ , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) :

Mme Jennifer WILD

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Nina AMAR CAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Introduit par l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le R.S.U doit être établi tous les ans, et doit être présenté au Comité Social Territorial.

Le R.S.U vient rassembler les éléments et données multiples sur la base desquels sont établies les lignes directrices de gestion déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité territoriale.

Ce document doit être présenté à l'assemblée délibérante qui prend acte de la présentation du Rapport Social Unique 2024 ci-annexé.

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019,
- Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,
- Vu les présentations en Comité Social Territorial des 25 novembre 2025 et 9 janvier 2026,
- Considérant que le rapport sera publié sur le site internet de la Ville,

Décision :

Il est proposé, sur avis du Comité Social Territorial réuni les 25 novembre 2025 et 9 janvier 2026 et de la Commission de l'Administration Générale et des Ressources Humaines réunie le 16 juin 2026 :

- **Article unique** : de prendre acte du Rapport Social Unique (RSU) qui lui a été présenté.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

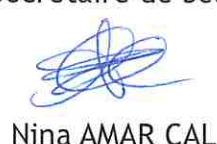
- POUR : 42

Le Maire-Adjoint



Olivier PAUCHON

Le Secrétaire de Séance



Nina AMAR CAL

Transmis en Préfecture le : **1 JUIL 2026**

Affiché ou publié le : **1 JUIL 2026**



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

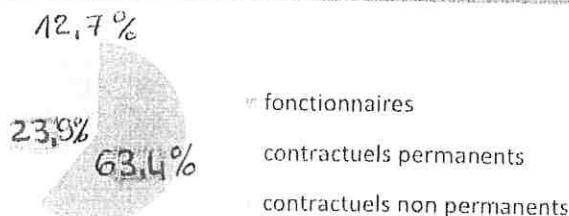
COMMUNE DE GAP

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Effectifs

711 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 451 fonctionnaires
- > 170 contractuels permanents
- > 90 contractuels non permanents



3 % des contractuels permanents en CDI

3 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

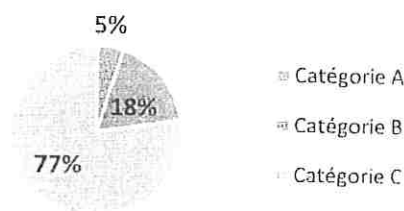
- ⇒ 4 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 56 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : 49 agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	20%	27%	22%
Technique	57%	48%	54%
Culturelle	6%	11%	7%
Sportive	3%	1%	2%
Médico-sociale	5%	6%	5%
Police	5%		3%
Incendie			
Animation	5%	7%	6%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	50,7 %	49,3 %
Contractuels	57,4 %	42,6 %
Ensemble	54,7 %	45,3 %

Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	29%
Agents de maîtrise	19%
Adjointes administratifs	17%
Techniciens	5%
Rédacteurs	4%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet

Fonctionnaires 84% 16%

Contractuels 67% 33%

Temps complet

Temps non complet

Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

Fonctionnaires 96% 4%

Contractuels 100%

Temps plein

Temps partiel

Les 4 filières les plus concernées par le temps non complet

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

Filière	Temps non complet	Temps complet
Médico-sociale	30%	65%
Technique	22%	38%
Culturelle	3%	56%
Animation	10%	35%

0% des hommes à temps partiel
6% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

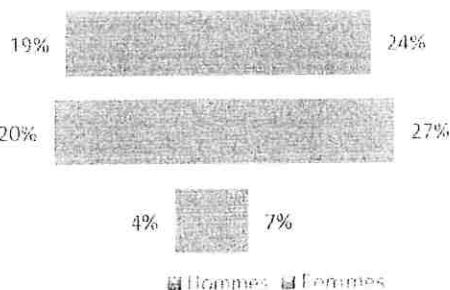
Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,84
Contractuels permanents	39,86
Ensemble des permanents	45,87
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	44,19

de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base de l'âge moyen des agents permanents et non permanents.

Équivalent temps plein rémunéré

592,49 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 392,49 fonctionnaires
- > 168,57 contractuels permanents
- > 31,82 contractuels non permanents

1 157 411 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A 38,31 ETPR
Catégorie B 107,81 ETPR
Catégorie C 446,36 ETPR

Positions particulières

- > Un agent mis à disposition dans une autre structure
- > 25 agents en disponibilité

- > 4 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 4 agents détachés au sein de la collectivité
- > 10 agents détachés dans une autre structure

Mouvements

En 2024, 89 naissances d'agents permanents et 34 départs

39 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
836 agents	891 agents
Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024	
Fonctionnaires	↗ 4,9%
Contractuels	↗ 10,1%
Ensemble	↗ 6,6%

Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	59%
Détachement	12%
Mutation	12%
Mise en disponibilité	9%
Décès	6%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	58%
Remplacements (contractuels)	19%
Voie de mutation	13%
Réintégration et retour	4%
Voie de détachement	3%

Évolution professionnelle

19 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 68% des nominations concernent des femmes

Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

160 avancements d'échelon et 30 avancements de grade

Aucun lauréat d'un examen professionnel

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

3 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1er groupe	3	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	67%
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	33%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 48,88 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement* 52 421 481 € Charges de personnel* 25 624 944 € ➡ Soit 48,88 % des dépenses de fonctionnement

Annexe n° 10

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	16 830 299 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	1 937 035 €	722 127 €
IFSE :	1 337 006 €	
CIA :	0 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	230 842 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	67 604 €	
SFT (titulaire uniquement) :	93 517 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	58 271 €	43 363 €	32 112 €	26 554 €	23 445 €	20 809 €
Technique	51 132 €	29 729 €	45 226 €	26 930 €	26 459 €	23 540 €
Culturelle	42 111 €	s	27 285 €	29 026 €	s	24 748 €
Sportive			30 095 €	24 711 €		s
Médico-sociale	s	26 246 €	s		19 040 €	19 866 €
Police			s		29 939 €	
Incendie						
Animation			34 968 €	32 101 €	23 652 €	23 602 €
Toutes filières	48 453 €	32 021 €	33 811 €	27 648 €	25 609 €	22 458 €

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 11,51 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	12,68%
Contractuels sur emplois permanents	7,81%
Ensemble	11,51%

➡ Le RIFSEEP n'a pas été mis en place

➡ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

➡ 17319 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

➡ 2108 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024

➡ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➡ Cette année, 37 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETP	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	6 562 €			12 612 €			4 809 €			s		
Catégorie B	3 232 €			4 682 €			2 821 €			2 772 €		
Catégorie C	1 141 €			1 547 €			283 €			736 €		

Cette année, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

En moyenne, 23,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 9,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,80%	2,49%	3,37%	0,03%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,53%	2,49%	5,20%	0,03%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,67%	2,79%	5,39%	0,03%

Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

402 jours de carence prélevés pour les agents permanents

Accidents du travail

27 accidents du travail déclarés au total en 2024

- > 2,8 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 39 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

52 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 94 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 85 % sont en catégorie C*
- ⇒ 42 331 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

ASSISTANT DE PRÉVENTION

7 assistants de prévention désignés dans la collectivité
1 conseiller de prévention

FORMATION

148 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 14 239 €

Coût par jour de formation : 96 €

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 28 688 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

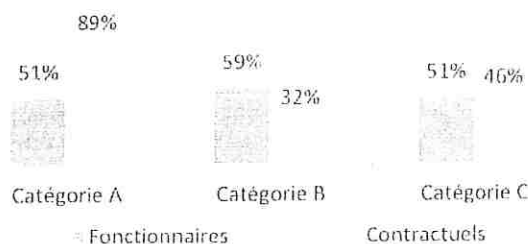
Dernière mise à jour : 2024

Formation

En 2024, 49,67% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour.

1 729 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



234 131 € ont été consacrés à la formation en 2024

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,9 jour par agent

Répartition des dépenses de formation

CNEPT	67 %
Coût de la formation des apprentis	2 %
Frais de déplacement	8 %
Autres organismes	23 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNEPT	65%
Autres organismes	26%
Interne à la collectivité	8%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	49 016 €	48 503 €
Montant moyen par bénéficiaire	259 €	259 €

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

10 jours de grève recensés en 2024

Comité Social Territorial

6 réunions en 2024 dans la collectivité
2 réunions de la F3SCT